

POINT STAT

Février 2001-N°01.01

Les femmes dans l'encadrement supérieur de l'État au 1er juin 2000

Les femmes, bien que nombreuses dans la fonction publique de l'État (55,2%), sont encore peu présentes dans la haute fonction publique (14,1% parmi 5 000 emplois). Néanmoins leur participation augmente régulièrement depuis plusieurs années : 18% des nominations intervenues depuis 1 an ont été attribuées à des femmes.

Le Gouvernement a mis en place une démarche globale et volontariste pour inscrire dans les faits l'égalité entre les hommes et les femmes. Celle-ci devrait se traduire par un accès plus fréquent pour celles-ci aux emplois de direction.

En l'an 2000, selon l'enquête emploi de l'INSEE, les femmes représentent 44,6% de la population active. Comme dans l'ensemble de la population active, les femmes de la fonction publique civile de l'État sont très nombreuses dans la catégorie des employés et peu nombreuses

dans la catégorie des ouvriers.

Pour les professions intermédiaires, les femmes sont à un niveau analogue parmi les agents de l'État et parmi l'ensemble de la population active.

Cependant, les femmes, compte tenu des corps enseignants où la

part des femmes est très grande, sont plus nombreuses parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures de l'État (50,8%) que parmi les mêmes catégories dans l'ensemble de la population active (32,5%). Néanmoins, dans la haute fonction publique civile, on ne trouve, au 1er juin 2000, que 14,1% de femmes (700 parmi 4 958 dirigeants recensés).

Sur la base des propositions de Madame COLMOU, dans son rapport remis au ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État, un certain nombre de décisions ont été arrêtées, et notamment la création d'un comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques. Ce comité, installé le 14 novembre 2000, est présidé par Monsieur Anicet LE PORS ; il remettra son rapport le 30 juin 2001.

La haute fonction publique au 1er juin 2000 4 900 personnes dont 700 femmes

L'encadrement supérieur de l'État est composé de fonctionnaires recrutés dans des corps dont l'accès est ouvert par l'École Nationale d'Administration ou par des écoles d'application de l'école polytechnique. Les magistrats de l'ordre judiciaire sont formés à l'École Nationale de la Magistrature. Au 1er juin 2000, les emplois laissés à la décision du Gouvernement représentent 604 postes ; 62 sont occupés par des femmes (soit 10,3%).

On dénombre 31 femmes parmi les 176 directeurs et assimilés (secrétaire général du Gouvernement, directeurs d'administration centrale, et délégués interministériels), soit une proportion de 17,6%. La part des femmes est de 24,1% parmi les 29 recteurs ; elle est plus faible parmi les ambassadeurs, préfets et trésoriers payeurs généraux (6%).

Les nominations intervenues entre juin 1999 et mai 2000 ont porté 18 femmes dans les emplois à la décision du Gouvernement, soit 17% d'un contingent de 108. 11 femmes ont été nommées directeur et assimilé, soit une proportion de 25%, supérieure au pourcentage de femmes en poste au 1er juin 2000. La part des femmes dans le flux de nominations est supérieure à celle de l'ensemble pour les emplois de recteurs et TPG, mais elle est plus faible pour les chefs titulaires de missions d'ambassades et les préfets.

Pour les autres emplois, on dénombre 4 354 responsables, dont 638 femmes (14,7%). Le flux des nominations intervenu sur un an comprend, en général, une proportion de femmes supérieure à la proportion de

❶ Part des femmes dans les emplois de direction et inspection générale

Emplois de direction et inspection générale	1 ^{er} juin 2000				Nominations			
	H	F	T	%F	H	F	T	%F
Emplois laissés à la décision du gouvernement								
Directeurs d'admin. centrale et assimilés (1)	145	31	176	17,6	28	11	39	28,2
Chefs titul. de mission ay. rang d'ambassadeur	152	12	164	7,3	37	2	39	5,1
Préfets (Métropole et Outre-mer)	116	6	122	4,9	18	0	18	0,0
Recteurs	22	7	29	24,1	1	3	4	75,0
Trésoriers payeurs généraux	107	6	113	5,3	6	2	8	25,0
Sous-total	542	62	604	10,3	90	18	108	16,7
Autres emplois								
Grands corps de l'État (2)	384	79	463	17,1	57	6	63	9,5
Cour de Cassation (magistrat du siège)	104	51	155	32,9	12	9	21	42,9
Cour de Cassation (magistrat du parquet)	24	5	29	17,2	3	3	6	50,0
Chefs de serv., directeurs-adj., sous-direct.	545	141	686	20,6	112	44	156	28,2
Inspecteurs généraux (3)	562	144	706	20,4	71	36	107	33,6
Chefs de services déconcentrés (4)	1 669	164	1 833	8,9	373	54	427	12,6
Pdts de tribunal administratif et de cour administrative d'appel	35	3	38	7,9	1	1	2	50,0
Pdts de chambre régionale des comptes	23	2	25	8,0	22	2	24	8,3
Commissaires du gouvernement en C.R.C.	26	0	26	0,0	4	0	4	0,0
Premiers présidents de CA et pdts de TGI (5)	185	29	214	13,6	24	5	29	17,2
Procureurs généraux et proc. de la république	194	23	217	10,6	25	2	27	7,4
Sous-total	3 716	638	4 354	14,7	703	161	864	18,6
Total	4 258	700	4 958	14,1	793	179	972	18,4

Source : enquêtes de la DGAFP auprès des directions de personnel (bureau des statistiques, des études et de l'évaluation).

(1) Directeurs, Secrétaire général du Gouvernement, Délégués interministériels.

(2) Conseil d'État, Cour des comptes, Inspection générale des finances - Personnels en activité dans ces corps.

(3) Hors l'Inspection générale des finances.

(4) Hors préfets, recteurs, TPG, ambassadeurs.

(5) Premiers présidents de cours d'appel et présidents de tribunaux de grande instance.

❷ Part des femmes dans les grands corps de l'État et inspections générales au 1er juin 2000

	Titulaires				En activité dans le corps ou l'inspection générale			
	H	F	T	%F	H	F	T	%F
Grands corps								
Conseil d'État	245	54	299	18,1	156	42	198	21,2
Cour des Comptes	296	51	347	14,7	165	31	196	15,8
Inspection générale des finances	191	18	209	8,6	63	6	69	8,7
Total	732	123	855	14,4	384	79	463	17,1
Ministères - Inspections générales								
Affaires sociales (IGAS)	91	43	134	32,1	63	31	94	33,0
Agriculture (IG de l'agriculture)	24	5	29	17,2	24	5	29	17,2
Agriculture (I de l'E.A.) (1)	49	17	66	25,8	49	17	66	25,8
Culture (IG des affaires culturelles)	13	6	19	31,6	11	6	17	35,3
Culture (IG de C. et E.A.) (2)	38	16	54	29,6	32	14	46	30,4
Défense (IG des anciens combattants)	7	0	7	0,0	6	0	6	0,0
Écono., finan. et indust. (IG de l'INSEE)	53	1	54	1,9	9	0	9	0,0
Écono. et indust. (Indust. et commerce)	17	10	27	37,0	11	9	20	45,0
Économie et indust. (Poste et Télécom)	20	5	25	20,0	18	4	22	18,2
Éducation (IG de l'administ. de l'EN)	73	19	92	20,7	66	19	85	22,4
Éducation (IG de l'EN)	153	10	163	6,1	145	9	154	5,8
Éducation (IG des bibliothèques)	5	4	9	44,4	5	3	8	37,5
Équipement, transp., touris., environne. (3)	56	10	66	15,2	75	10	85	11,8
Intérieur (IG de l'administration)	50	9	59	15,3	27	6	33	18,2
Jeunesse et sports	8	3	11	27,3	8	3	11	27,3
Justice (IG des services judiciaires)	13	8	21	38,1	13	8	21	38,1
Total	670	166	836	19,9	562	144	706	20,4

Source : enquêtes de la DGAFP auprès des directions de personnel (bureau des statistiques, des études et de l'évaluation).

(1) I de l'enseignement agricole

(2) IG de la création et de l'enseignement artistique

(3) IG de la construction, IG de l'équipement, IG des transports et des travaux publics, IG de l'aviation civile, IG du tourisme, IG de l'environnement (21 personnes ont été affectées dans l'IG de l'environnement créée en 2000, sans qu'ait été créé un corps d'inspection générale).

3 Les emplois de direction et d'inspection générale par ministère au 1/6/2000 ⁽¹⁾

Administrations	Administration centrale				Services déconcentrés (2)				Inspections générales (3)				Total			
	H	F	T	%F	H	F	T	%F	H	F	T	%F	H	F	T	%F
Affaires étrangères	113	31	144	21,5	233	28	261	10,7	0	0	0	0,0	346	59	405	14,6
Agriculture	26	5	31	16,1	101	5	106	4,7	73	22	95	23,2	200	32	232	13,8
Culture	25	7	32	21,9	101	12	113	10,6	43	20	63	31,7	169	39	208	18,8
Défense	42	8	50	16,0	15	0	15	0,0	6	0	6	0,0	63	8	71	11,3
Économie et industrie	116	24	140	17,1	437	23	460	5,0	38	13	51	25,5	591	60	651	9,2
Éducation et recherche	61	21	82	25,6	229	25	254	9,8	224	34	258	13,2	514	80	594	13,5
Emploi et solidarité	65	26	91	28,6	219	45	264	17,0	63	31	94	33,0	347	102	449	22,7
Équipement, transports	105	20	125	16,0	210	19	229	8,3	75	10	85	11,8	390	49	439	11,2
Intérieur-DGA et DTOM	51	10	61	16,4	116	6	122	4,	27	6	33	18,2	194	22	216	10,2
Intérieur-Police	44	4	48	8,3	249	10	259	3,9	0	0	0	0,0	293	14	307	4,6
Justice	23	8	31	25,8	156	22	178	12,4	13	8	21	38,1	192	38	230	16,5
Premier Ministre	19	8	27	29,6	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	19	8	27	29,6
Tous ministères	690	172	862	20,0	2 066	195	2 261	8,6	562	144	706	20,4	3 318	511	3 829	13,3

Source : enquêtes de la DGAFP auprès des directions de personnel (bureau des statistiques, des études et de l'évaluation).

(1) Non compris les grands corps de l'État ni les présidents de juridictions

(2) Y compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et T.P.G.

(3) Ne sont pas pris en compte les grands corps de l'État

femmes en fonction.

79 femmes sont en fonction dans les grands corps de l'État (Conseil d'État, Cour des Comptes, inspection générale des finances), soit 17% des 463 agents. 6 femmes ont été nommées dans l'année précédente (9,5% des nominations).

Les inspections générales comptent 144 femmes sur 706, soit 21%. Le flux de nomination comprenait 34% de femmes.

L'effectif des responsables d'administration centrale autre que les directeurs (chefs de services, directeurs adjoints, sous-directeurs) comprend 20,6% de femmes, et le flux de nomination inclut 28% de femmes.

Les chefs de services déconcentrés sont nombreux (1 833), mais comprennent une proportion de femmes moindre que celle des responsables d'administration centrale (8,9% contre 20,6%). 12,6% des nominations sont attribuées à des femmes, proportion supérieure à leur part dans l'effectif en fonction (8,9%). Ce niveau est cependant en retrait par rapport à celui des inspecteurs généraux et responsables d'administration centrale.

Si les juridictions administratives et financières comptent peu de femmes parmi leurs présidents (autour de 8%), la proportion est plus importante pour les juridictions judiciaires. On recense 13,6% de femmes parmi les présidents de tribunaux de grande instance et les premiers présidents de Cour d'appel, 32,9% de femmes au siège de la Cour de Cassation.

On note que la part des femmes est moins importante parmi les magistrats du Parquet que parmi les magistrats du siège.

La proportion des femmes s'accroît tendanciellement : des mesures sont prises pour renforcer cette amélioration

3 829 emplois de direction sont

Égalité entre hommes et femmes : deux circulaires les 6 et 8 mars 2000

La circulaire du Premier ministre du 6 mars 2000 relative à la préparation des plans pluriannuels d'amélioration à l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement de la fonction publique de l'État : chaque administration doit élaborer une politique volontariste de nomination, et mettre en œuvre des plans, qui définissent en termes d'objectifs le taux de féminisation à atteindre pour les emplois dirigeants en tenant compte de la proportion des femmes dans les corps ou emplois qui constituent le « vivier » de recrutement.

La circulaire du Premier ministre du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'État : chaque ministère devra adapter son système statistique afin d'améliorer la connaissance de la situation respective des hommes et des femmes. Le pilotage de ce dispositif est confié à l'INSEE en concertation avec le service des droits des femmes.

Monsieur Michel SAPIN, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État, présentera le 8 mars 2001 au Premier ministre, un bilan des plans pluriannuels de féminisation de l'encadrement supérieur.

④ Part des femmes dans les emplois de direction et inspection de la fonction publique de l'État (dans le champ de l'enquête 1999)

Emplois de direction et inspection générale	1999				2000			
	H	F	T	%F	H	F	T	%F
Emplois laissés à la décision du gouvernement								
Directeurs d'admin. centrale et assimilés (1)	140	21	161	13,0	145	31	176	17,6
Chefs titul. de mission ay. rang d'ambassadeur	152	11	163	6,7	152	12	164	7,3
Préfets (Métropole et Outre-mer)	111	6	117	5,1	116	6	122	4,9
Recteurs	26	4	30	13,3	22	7	29	24,1
Trésoriers payeurs généraux	105	4	109	3,7	107	6	113	5,3
Sous-total	534	46	580	7,9	542	62	604	10,3
Autres emplois								
Grands corps de l'État (2)	417	84	501	16,8	384	79	463	17,1
Chefs de service, directeurs-adjts, sous-direct.	534	140	674	20,8	545	141	686	20,6
Inspecteurs généraux (3)	506	134	640	20,9	562	144	706	20,4
Chefs de services déconcentrés (4)	1 606	140	1 746	8,0	1 669	164	1 833	8,9
Pdts de chambre régionale des comptes	22	2	24	8,3	23	2	25	8,0
Pdts de tribunal administratif et de cour administrative d'appel	35	3	38	7,9	35	3	38	7,9
Premiers présidents de CA et pdts de TGI (5)	192	30	222	13,5	185	29	214	13,6
Sous-total	3 312	533	3 845	13,9	3 403	562	3 965	14,2
Total	3 846	579	4 425	13,1	3 945	624	4 569	13,7

Source : enquêtes de la DGAFP auprès des directions de personnel (bureau des statistiques, des études et de l'évaluation).

- (1) Directeurs, Secrétaire général du Gouvernement, Délégués interministériels.
 (2) Conseil d'État, Cour des comptes, Inspection générale des finances - Personnels en activité dans ces corps.
 (3) Hors l'Inspection générale des finances.
 (4) Hors préfets, recteurs, TPG, ambassadeurs.
 (5) Premiers présidents de cours d'appel et présidents de tribunaux de grande instance.

comptabilisés dans les ministères en excluant les grands corps et les juridictions. Les femmes occupent 13,3% de ces emplois avec de grandes variations selon le type d'emploi et ministère.

Les emplois de direction d'administration centrale sont occupés par 20% de femmes. La part des femmes dépasse le quart dans les ministères de l'éducation nationale, de l'emploi et de la solidarité, de la justice et les services du Premier ministre. Elle est inférieure à 10% dans les services de police.

Si peu de femmes sont chefs de services déconcentrés, dans les services extérieurs de l'emploi et de la solidarité, de la culture, de la justice, la proportion des femmes est supérieure à 12%. Pour l'intérieur, que ce soit la police ou la Direction générale de l'administration, et l'agriculture, la part de femmes est inférieure à 5%.

Dans certains ministères, la

proportion des femmes dépasse 30% dans les inspections générales : culture, emploi et solidarité, justice.

Les ministères de la culture (18,8%), de l'emploi et de la solidarité (22,7%) accordent une place relative aux femmes dans l'ensemble des postes de haut niveau. Deux administrations ont dans ces emplois une proportion de femmes inférieure à 10% : économie, finances et industrie, et intérieur-police.

Parmi les emplois de responsabilité d'établissements publics nommés en Conseil des ministres, on compte 6 femmes sur 69, soit 8,7%.

Roger MARTINEZ

POINT STAT

◆ Pour en savoir plus...

"La fonction publique et la réforme de l'État mars 1999-mars 2000"
 Rapport annuel publié par la Documentation Française
 29-31 quai Voltaire
 75344 Paris Cedex 07
 tél. : 01.40.15.70.00

"Les chiffres clés de la Fonction publique de l'État 1999"
 Diffusé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Minitel 3616 code
 Fonctionnaire
 Site INTERNET :
www.fonction-publique.gouv.fr

◆ Réalisation

Eric TROESTLER

**Directeur
 de la publication
 Gilbert SANTEL**

Ministère de la
 fonction publique et
 de la réforme de l'État

DGAFP
 Direction Générale de
 l'Administration et de la
 Fonction Publique

Bureau des statistiques,
 des études et de l'évaluation
 32, rue de Babylone
 75700 Paris SP 07
 Secrétariat : 01.42.75.79.36
 Télécopie : 01.42.75.88.68